



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

EMPLOI



MAJ : 02/05/22 V1

PROCEDURE POUR LA RECHERCHE D'UN EMPLOI

1. Chaque ressortissant ukrainien qui souhaite travailler doit remplir un questionnaire :

- soit en ligne avec le lien suivant : <https://deplacesukrainiens.pole-emploi.fr/> (ukrainien disponible)
- soit au guichet unique de la MAN à Nantes, lors de sa convocation pour la remise de l'autorisation provisoire de séjour.

Ce questionnaire permet d'identifier les ressortissants qui souhaitent travailler, la profession exercée en Ukraine, le niveau d'études et de maîtrise de la langue française.

Point de vigilance : le remplissage du questionnaire ne vaut pas inscription à Pôle Emploi.

2. Une plateforme nationale avec des interprètes (ukrainien, russe, anglais) recontacte ensuite chaque ressortissant ukrainien dans les 24h après l'envoi du questionnaire pour :

- Aider à le compléter, si nécessaire
- Vérifier la disponibilité immédiate du ressortissant pour travailler
- Vérifier les contacts (téléphone, mail) en cas d'emploi potentiel
- Fixer un rendez-vous dans l'agence de Pôle Emploi à proximité de son lieu d'hébergement/de logement.

3. C'est au cours de ce rendez-vous à l'agence de Pôle Emploi que le ressortissant ukrainien sera accompagné pour son inscription et la conduite d'un entretien-diagnostic approfondi.